
MONTFERRER

Info



Bulletin Municipal Hiver 2019

LE MOT DU MAIRE

Voici déjà le mois de décembre, le mois de Noël et des fêtes de fin d'année ; on s'achemine vers la fin de ce mandat.

C'est avec de l'émotion que je m'adresse à vous pour cet ultime mot du maire. Être maire, c'est le mandat de proximité, du contact, lourde responsabilité mais exaltante !

Il est sage de s'arrêter, l'expérience de ce rôle a été des plus enrichissantes. Il n'est pas aisé de satisfaire à toutes les exigences ; le monde évolue et il faut s'y adapter en répondant aux besoins de nos administrés. Le mandat que vous m'avez confié touche à son terme.

Certains choix que nous avons faits sont tributaires d'événements extérieurs qui s'imposent à nous, comme la Réforme Territoriale, la baisse de la dotation de l'Etat.

Je remercie mes adjoints et le conseil municipal qui se sont engagés à mes côtés.

Nous sommes arrivés, aujourd'hui, à une période charnière concernant le devenir de nos communes rurales qui ont de plus en plus de difficultés à conduire des projets.

Les spécificités des communes comme Montferrer ne sont pas celles d'un milieu urbain, les préoccupations des habitants ne sont pas les mêmes.

Les services de l'Etat sont mis en mal, des services réduits ou encore supprimés (trésoreries) ou fusions, nous menons un combat journalier pour conserver ses services publics de proximité.

Ne nous berçons pas trop d'illusions : notre ruralité pèse de moins en moins lourd face à la métropolisation.

La période de fin d'année est propice pour resserrer les liens, elle offre un temps de partage chaleureux et festif. Ces fêtes créent un pont entre les familles, ces moments de joie où la solitude se fait cruellement ressentir. Mes pensées iront vers ces personnes malades ou seules, qui n'ont pas la chance de vivre pleinement ses moments de bonheur.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter de très belles fêtes de Noël.

Que 2020 conduise notre territoire à plus de sérénité, plus d'envie de vivre ensemble dans le respect de nos diversités et celui de l'intérêt général.

Tous mes vœux de santé, joie et prospérité, que cette nouvelle année soit riche de tout ce que vous, mais aussi tous vos proches, pourrez en attendre.

Chaleureuses et conviviales fêtes.

Dominique PETIT

TRAVAUX

NOUVEAUX FORAGES

Des essais ont été effectués sur le forage 2, des essais restent à faire sur le forage 1. Des analyses sont à envisager sur les trois forages. Des fondations ont commencé par l'Association des chantiers d'intersions, la commune finance le matériel et rémunère l'Association.

On attend le résultat de l'hydrogéologue agréé de l'Agence Régionale de la Santé.

INFORMATIONS GENERALES

❖ NOUVEAUX CONTRATS DE LOCATION DE BÂTIMENTS COMMUNAUX

1°) Pannetière – Ancien point chaud

Renouvellement du bail de location de l'ancien point chaud entre la commune et Madame Sophie SEBAG, Monsieur Aziz SISMAN artisans verriers.

2°) Locations gîtes

- 2 gîtes loués pour la période de chasse 2019
- deux autres loués meublés à l'année.

❖ COÛT DES ENFANTS SCOLARISES EN MATERNELLE ET EN PRIMAIRE A ARLES SUR TECH

Aux termes de l'article 23 de la loi du 22 juillet 1983, dans sa rédaction issue de la loi du 9 janvier 1986, repris à l'article L.212-8 du Code de l'éducation, lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves domiciliés dans une autre commune, la commune se réserve le droit de faire payer les dépenses de « fonctionnement » (frais d'écologie) à la commune où résident les enfants.

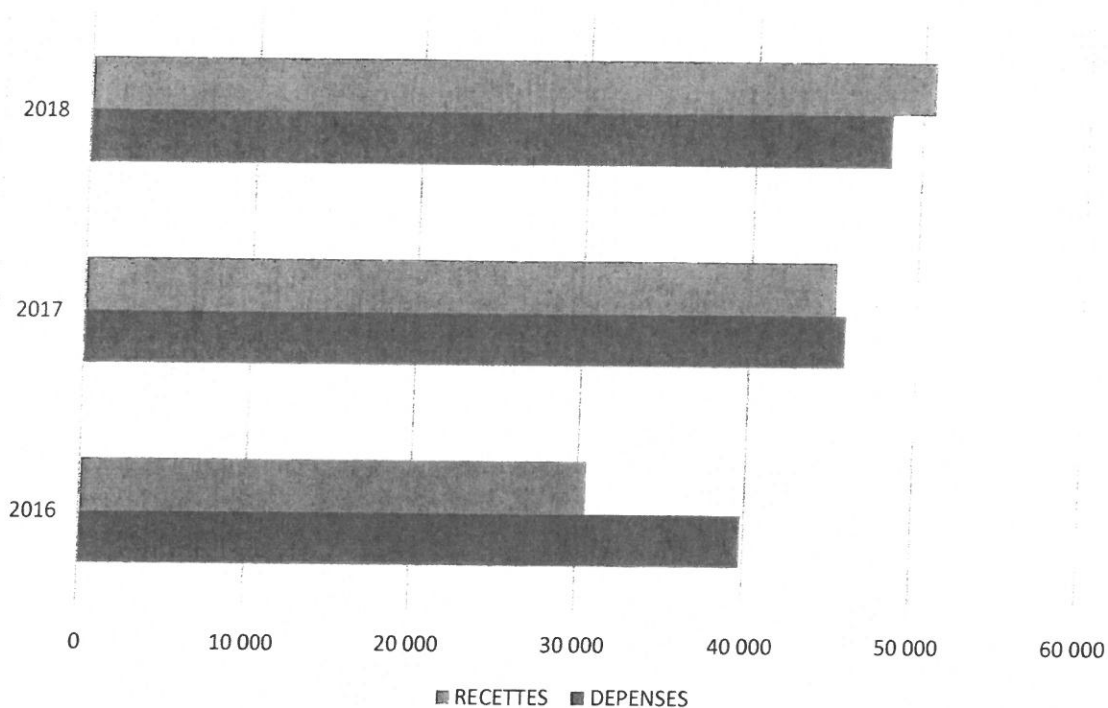
Ecole maternelle d'ARLES SUR TECH : 4 enfants de MONTFERRER scolarisés.
Frais scolaires 1 enfant = 1924.02 €, soit 7696.08 € pour les 4 enfants.

Ecole primaire d'ARLES SUR TECH : 4 enfants de MONTFERRER scolarisés.
Frais scolaires 1 enfant = 630.55 €, soit 2522.20 € pour les 4 enfants.

Total des frais de scolarité des enfants de MONTFERRER 2018-2019 = 10 218.

❖ **DEPENSES ET RECETTES DU CAFE COMMUNAL 2016-2017-2018**

Titre du graphique



❖ **RAPPEL DES REGLES POUR LA LOCATION DU MATERIEL COMMUNAL ET DE LA SALLE DES JEUNES.**

► **Pour les demandes de prêt de tables, chaises**, elles doivent être faites par écrit avec versement d'une caution de 100 € (délibération du 19/09/2018), sous forme de chèque.

Une fiche de contrôle sera établie entre l'utilisateur et un agent communal à la remise du matériel.

La Mairie déterminera un jour pour le retour du matériel, un constat sera effectué par un agent en présence de l'utilisateur et la caution sera restituée suivant l'état et la propreté du matériel.

► **Pour la location de la salle des jeunes**, une demande écrite est demandée.

Par délibération un règlement a été établi pour définir les conditions de réservation et d'utilisation de cette salle par les associations et les particuliers, l'utilisateur devra en prendre connaissance et le signer, ainsi que la fiche.

Une caution de 50 € est demandée, pour palier à toute dégradation. Un forfait de nettoyage pourra être demandé si l'état de malpropreté est constaté.



Ce qui change pour cette élection :

- L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Pour les municipales 2020, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020 (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant 31 décembre de l'année précédent le scrutin). La date du 31 décembre n'est donc plus impérative.
- La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>
- L'inscription en ligne généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr).



RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Désormais, c'est la Communauté de Communes du Haut-Vallespir qui s'occupe gratuitement* du ramassage des encombrants sur rendez-vous. *sous réserve du respect des consignes de ramassage des encombrants.

Calendrier des dates pour 2020, voir page ci-contre

Vous devez prendre rendez-vous par téléphone auprès de la mairie de Montferrer au 04.68.39.12.44 du lundi au vendredi.



-> Renseignements obligatoires à fournir

Procédure administrative :

La/le secrétaire de mairie enverra la liste de vos encombrants au secrétariat des Services Techniques 1 semaine avant le ramassage.

Attention ! N'attendez pas la date limite, prenez votre rendez-vous au plus tôt !

Soit 1 à 2 semaines à l'avance pour être collecté.

Lors de votre appel, vous devrez indiquer :

1. **Votre nom ;**
2. **Votre adresse précise (numéro et nom de la rue, quartier si possible, nom de votre commune) ;**
3. **Votre numéro de téléphone fixe ou portable ;**
4. **La liste des encombrants à faire enlever.**

La/Le secrétaire de votre mairie vous fixera la date du rendez-vous pour la collecte de vos encombrants. La collecte sera effectuée par les agents de la Communauté de Communes du Haut Vallespir.

1. **Les encombrants doivent être sortis sur le trottoir avec le plus d'accessibilité possible.**
2. **Pas de collecte sur les chemins privés, cours privées ou à l'intérieur des habitations.**
3. **Les objets encombrants déposés sur la voie publique et n'ayant pas fait l'objet d'un rendez-vous par leur propriétaire ne seront pas collectés.**

Comment sont collectés vos encombrants ?

L'utilisateur doit présenter les objets encombrants en bordure de voie publique (trottoir) entre 19h00 la veille et 5h30 le jour de ramassage pour des raisons de sécurité et de salubrité publique. Ils sont collectés à votre porte entre 6h et 12h le jour du RDV.

Limitation :

Les encombrants à collecter sont limités à 6 par RDV et par foyer.

A titre exceptionnel et compte tenu de l'environnement certaines collectes auront lieu au domicile du demandeur.

Informations sur le ramassage des encombrants en 2020

Vous trouverez ci-dessous les dates de ramassage des encombrants pour les villages de Prats de Mollo-La Preste, Le Tech, Serralongue, Lamanère et Montferrer :

- Mercredi 08 JANVIER 2020
- Mercredi 05 FEVRIER 2020
- Mercredi 04 MARS 2020
- Mercredi 08 AVRIL 2020
- Mercredi 13 MAI 2020
- Mercredi 10 JUIN 2020
- Mercredi 08 JUILLET 2020
- Mercredi 05 AOUT 2020
- Mercredi 09 SEPTEMBRE 2020
- Mercredi 07 OCTOBRE 2020
- Mercredi 04 NOVEMBRE 2020
- Mercredi 09 DECEMBRE 2020

L'enlèvement des encombrants s'effectue en appelant au plus tôt le secrétariat de la Mairie. Les encombrants à collecter sont limités à 6 par foyer et par collecte. Il est demandé de sortir les encombrants entre 19h00 la veille et 5h30 le jour de ramassage pour des raisons de sécurité et de salubrité publique. Les encombrants doivent être déposés sur le trottoir de la voie publique, sans gêner les piétons ni la circulation et accessible au camion de ramassage. Aucune collecte ne sera effectuée sur une voie privée.

Une brochure est à votre disposition en Mairie pour vous informer des types d'encombrants collectés et non collectés.

Parallèlement à ce service et suivant le secteur dans lequel vous habitez, vous pouvez déposer directement vos déchets dans les déchèteries de l'Alzine Rodone à Arles Sur Tech, de Riuros à Saint Laurent de Cerdans ou de La Pouillangarde à Prats de Mollo. **Un badge d'accès aux 3 déchèteries est désormais obligatoire pour tous les usagers de la CCHV. Pour obtenir ce badge, il faut récupérer un formulaire vierge qui est disponible :**

- Dans les 3 déchèteries de la Communauté de Communes du Haut Vallespir
- A l'accueil de la CCHV – 8 Bd du Riuferrer – 66150 ARLES SUR TECH
- sous format informatique à imprimer à l'adresse <https://www.haut-vallespir.fr/services-publics/valorisation-des-dechets/decheteries/>

Le dossier complet (formulaire et justificatifs demandés) devra être rapporté en mairie par les particuliers et les professionnels. La récupération du badge se fait également en mairie.

HORAIRES D'OUVERTURES DES DÉCHÈTERIES

⇒ ALZINE RODONE - ARLES SUR TECH :

Ouvert du Lundi au Samedi 9h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30
Téléphone : 04.68.39.01.69

⇒ LA POUILLANGARDE - PRATS DE MOLLO :

Ouvert Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi et Samedi 9h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30
Téléphone : 04.68.37.12.42

⇒ RIUROS - SAINT LAURENT DE CERDANS :

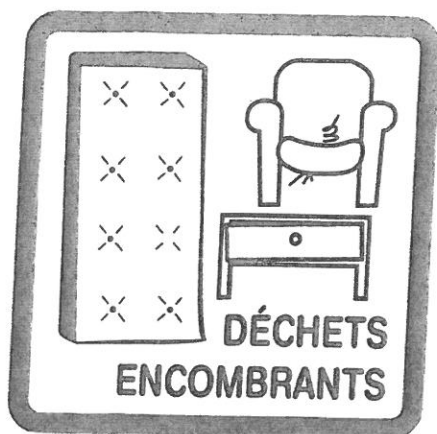
Ouvert Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi et Samedi 9h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30
Téléphone : 04.68.87.39.80

⇒ Déchèteries fermées les jours fériés

Pour tout autre renseignement :

Vous pouvez contacter le secrétariat des Services Techniques de la Communauté de Communes du Haut Vallespir au 09.67.18.73.38.

Du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30



Un service de collecte des encombrants : pour qui ?

La collecte des encombrants concerne l'ensemble des habitants de la Communauté de Communes du Haut Vallespir, quel que soit leur type d'habitat, à l'exception des professionnels (artisans, commerçants, administrations, PME-PMI...etc.)

Une collecte : quels objets ?

Entrent dans la dénomination « objets encombrants » l'ensemble des objets d'équipement ménagers qui, en raison de leur poids, de leur volume ou de leur nature, ne peuvent être facilement transportés en déchèterie.

Encombrants acceptés : l'ensemble des objets d'équipement ménagers suivants

- Les déchets d'équipements électriques et électroniques-DEEE (Réfrigérateur, lave-linge, congélateur, appareil de cuisson, TV, Vidéo, matériels informatiques ...etc.)
- Les équipements de loisirs (transat, balancelle, vélos...etc.)
- La literie (lit, lit pliant, matelas, canapés, sommiers, longs rouleaux de moquette... etc.)
- Le mobilier (fauteuil, buffet, armoire, commode, meuble bas, meuble TV, meuble à chaussure, bibliothèque, bureau, table, chaise, tabouret, etc.)

Bon à savoir !

Les distributeurs d'équipements ménagers électriques doivent proposer une solution de reprise gratuite « 1 pour 1 », c'est-à-dire reprendre gratuitement un appareil usagé lors de l'achat d'un appareil neuf : la reprise de l'appareil usagé doit être effectuée gratuitement sur le lieu de vente ou de livraison.

Encombrants refusés

- Les volets, portes, fenêtres métalliques ou en bois
- Les gravats, déblais, décombres, plâtres ou débris issus de travaux de particuliers ou des entreprises et administrations et tous déchets provenant de travaux de démolition (Bois, gravats ou ferraille)
- Les déchets fermentescibles (ordures ménagères, déchets verts, branchages...etc.)
- Les éléments de faïence (sanitaires, éviers, WC, lavabos...etc.)
- Les déchets ménagers spéciaux (peinture, huile de vidange, piles, batteries, solvants et produits chimiques, acides, produits phytosanitaires, carcasses et pièces de véhicule, etc.)
- Les pneumatiques
- Les cuves à fuel, les chaudières et chauffe-eau non électrique
- Les tôles en fibrociment (amiante)
- Les bouteilles de gaz
- Les encombrants des professionnels (artisans, commerçants, administrations, PME-PMI, etc.)
- Et tous les « petits » objets d'équipement ménagers facilement transportable en déchèterie.



Etat-Civil



Naissances

● Le 02 septembre 2019 est né en Ecosse, Jack Martin HAZELL, fils de Graeme et Ashleigh HAZELL et petit-fils de George et Rhona HAZELL.

Tous nos vœux de bonheur à Jack Martin, nos félicitations et compliments à George et Rhona, les heureux grands-parents.



Mariages

03 août 2019 : Julien JOURDAIN et Emeline ROBIEU se sont dit oui.

Que ce grand jour soit le début d'une aventure remplie de joie, de bonheur et d'amour. Nous adressons aux nouveaux mariés toutes nos félicitations.

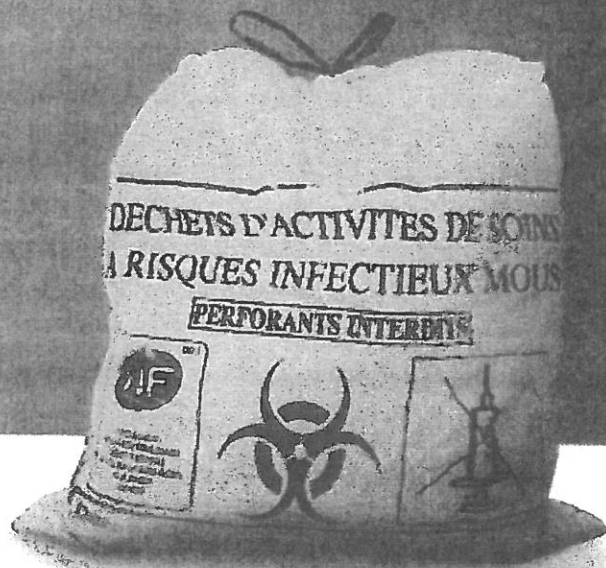
Aux parents, Anne et Patrick JOURDAIN et à sa sœur, nous reformulons tous nos compliments.

12 août 2019 : Ils ont concrétisé leur amour en se mariant à Montferrer, Nicolas BERTHET et Ingrid GONZALEZ ont échangé leur consentement mutuel devant leur famille, témoins et amis.

Toutes nos vœux à Ingrid et Nicolas et toutes nos félicitations à Rémi et Michèle BERTHET.

Vous avez été blessant...

Chaque jour,
les agents de traitement
qui trient vos déchets risquent
de se **bless**er gravement.



Nathalie, piquée le 13/07/2018

STOP AUX sacs jaunes de soins DASRI dans les poubelles jaunes de tri !

Les sacs jaunes DASRI « Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux » sont destinés à collecter les déchets de soins, gants d'examens, pansements, compresses, cotons souillés et à être incinérés pour des raisons de sécurité.

Les agents de traitement sont quotidiennement confrontés à cette problématique entraînant des conséquences sanitaires, psychologiques et économiques insupportables... Pour éviter de les mettre en danger, ces sacs doivent impérativement être jetés dans les poubelles d'ordures ménagères destinées à l'incinération et en aucun cas dans les bacs jaunes de tri.

En 2018, la présence d'aiguilles et de déchets souillés sur les tapis de tri ont causé à eux seuls 5000 arrêts de la chaîne de tri (48 jours perdus et 200 000 € de pertes d'exploitation) et exposé nos agents à des risques graves de contamination.

+ D'INFOS SUR

www.bousillembrillages.net/fr

N° Vert 0 800 33 24 38

www.sydetom66.fr

Retrouvez-nous sur 

